



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 25 Février 2025

Délibération n° **2025-29 R**

Objet : **Demande de subventions -
Projet de sécurisation des
mobilités douces et de
renaturation de l'avenue Charles
de Gaulle.**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Cinq Février à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Quatorze Février deux mille vingt-
cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votants : 28

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa DEPEILLE, Madame Wiebke SILVE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Christian COULOUMY, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Monsieur Patrice RENOUF, Madame Annick BOUISSIERE, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Madame Véronique CONSTANS, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Monsieur Alexandre DIDIER donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY

Absent excusé :

Monsieur Vincent ESMIEU

Madame le Maire dit que le projet de sécurisation des mobilités douces et de renaturation de l'avenue de Charles de Gaulle vise à améliorer la qualité de l'aménagement urbain de cette ancienne nationale pour privilégier les mobilités douces (cheminements piétons, voies cyclables, dispositifs de ralentissement de la vitesse). Le projet prévoit la réduction des espaces dédiés aux véhicules pour permettre la création d'une bande cyclable, d'une voie partagée, l'élargissement des trottoirs, la désimperméabilisation ainsi que la végétalisation de l'avenue par la plantation de massifs arbustifs et d'arbres d'alignements.

Madame le Maire propose au conseil de déposer une demande de subventions auprès des partenaires financiers selon le plan de financement prévisionnel suivant :

INTITULE		MONTANT
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION		900 000 € HT
DETR 2025	30 %	270 000 € HT
REGION – Nos Communes d'Abord	22,2 %	200 000 € HT
Autofinancement Commune	47,8 %	430 000 € HT
TVA (20%) à charge de la commune		180 000 €
MONTANT TOTAL		1 080 000 € TTC

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vu** l'avis du Comité Consultatif Urbanisme du 24 février 2025
- **Approuve** le plan de financement suivant :

INTITULE		MONTANT
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION		900 000 € HT
DETR 2025	30 %	270 000 € HT
REGION – Nos Communes d'Abord	22,2 %	200 000 € HT
Autofinancement Commune	47,8 %	430 000 € HT
TVA (20%) à charge de la commune		180 000 €
MONTANT TOTAL		1 080 000 € TTC

- **Autorise** Madame le Maire à déposer une demande de subventions selon les montants détaillés ci-dessus ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à ces demandes, à l'engagement et au paiement des dépenses.

Le 26 Février 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

